

Au 1^{er} janvier 2020, les ordonnances Macron fusionnent les instances des Délégués du Personnel (DP), Comités d'Entreprise (CE) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans un seul organe appelé le Comité Social Economique (CSE).

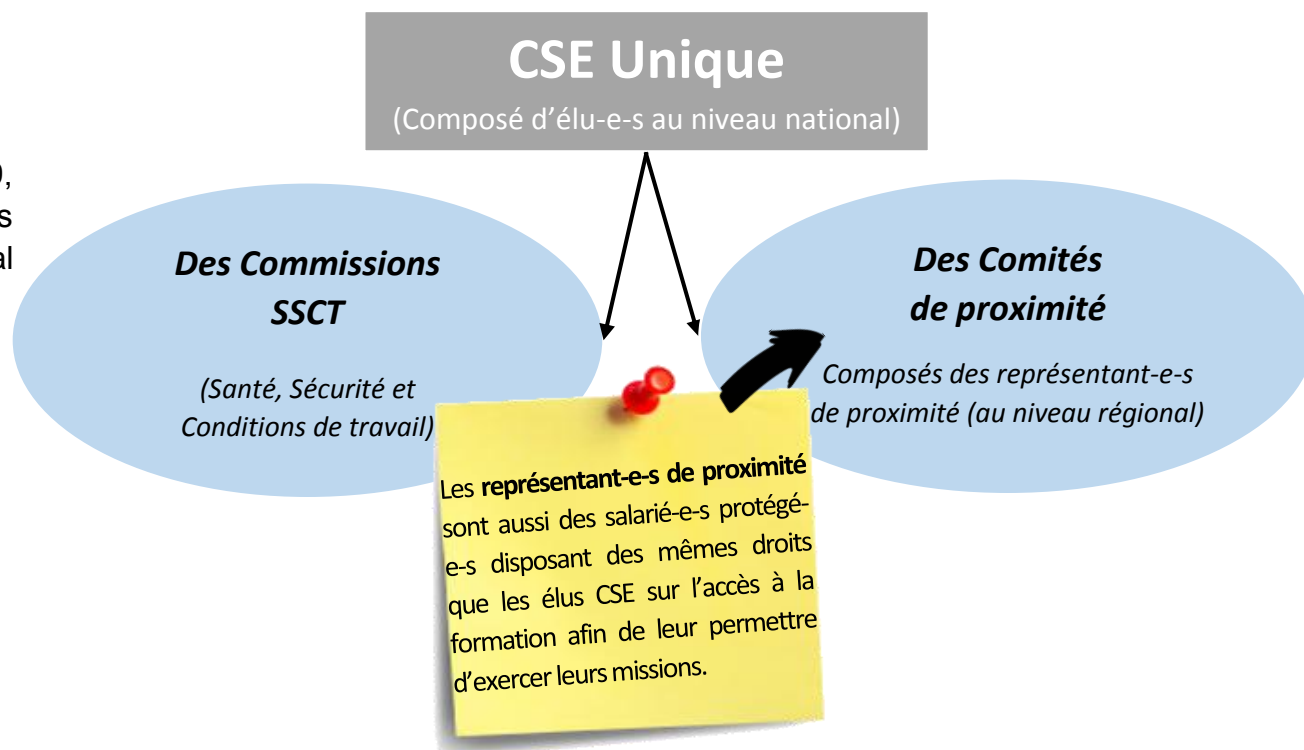
Fusion des instances CE, DP, CHSCT : Le CSE (Comité Social Economique).

Après la validation d'un CSE unique le 6 juin 2019, l'employeur a convoqué les Organisations Syndicales pour négocier un Protocole d'Accord Pré-Électoral (PAP). Ces négociations portent sur :

- le nombre de bureaux de vote,
- l'organisation du scrutin,
- les salariés électeurs,
- les salariés éligibles...

Ainsi que sur

- les moyens pour les OS de faire campagne.
- etc.



Les ordonnances Macron bouleversent les instances représentatives des salarié-e-s mises en place par le Conseil National de la Résistance en 1946 qui s'inspirait sur ce sujet des textes du Front Populaire de 1936 !

La mise en place d'un CSE unique induit une réduction drastique des moyens et une réelle perte de proximité avec les salarié-e-s.

Elle modifie également la représentation du personnel : les membres du CSE unique seront élu-e-s au plan national et désignés pour siéger au sein des différents comités régionaux de santé, de sécurité et conditions de travail, contrairement aux anciennes instances DP élues localement.



vous informe

Les ordonnances Macron ont prévu que, au plus tard le 31/12/2019, fusionnent les instances des Délégués du Personnel (DP), Comités d'Entreprise (CE) et Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans un seul organe appelé le Comité Social Economique (CSE). **Les modalités du CSE Coallia ont été négociées et un Accord pour un CSE unique a été validé majoritairement (signature de CFTD, CFE-CGC et FO). SUD a œuvré pour plusieurs CSE en régions, pour plus de proximité, étant contre la centralisation.**

Ces nouveaux enjeux sur nos droits nécessitent la mobilisation de toutes et tous !

Investissez-vous en qualité d'élue CSE sur les listes **SUD**, **candidatez** en qualité de représentant de proximité **rejoignez les collègues pour défendre et représenter** les salarié-e-s sur votre site géographique.

Engagez-vous !

Grâce à votre implication, nous tenons notre engagement d'une représentation collective, individuelle et faisons notre travail de terrain, d'information en portant votre parole.

Fidèle à nos valeurs d'indépendance, de défense des intérêts collectifs et individuels des salarié-e-s et animée d'une volonté d'information et de transparence, notre organisation syndicale présente des listes syndicales aux élections CSE pour représenter les salarié-e-s sur l'ensemble du territoire.

Etre élu-e CSE à **SUD** Coallia, c'est

Etre force de propositions sur la politique sociale, les orientations stratégiques et économiques, les conditions de travail.

Les membres élu-e-s **SUD** sont intervenu-e-s dans de nombreuses situations individuelles pour éviter des sanctions ou licenciements. De même que les élu-e-s **SUD** ont été très investi-e-s dans les différentes instances (CE/DP) afin de préserver et améliorer nos conditions de travail.

Etre désigné-e Représentant-e de proximité **SUD** c'est :

Jouer un rôle en matière de présentation des réclamations individuelles ou collectives relatives à la santé, sécurité et conditions de travail au niveau local auprès de la CSST (commission santé, sécurité et conditions de travail) compétente sur son territoire.

Rejoindre **SUD, c'est agir pour s'informer, c'est s'engager pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié-e-s et agir pour construire de meilleures conditions de travail.**

Contactez-nous pour tout renseignement ou pour rejoindre une des listes de **SUD oui_aux32h@ouvaton.org**

Et restez informé-e-s par le biais de notre site Internet : <http://sudcoallia.ouvaton.org>